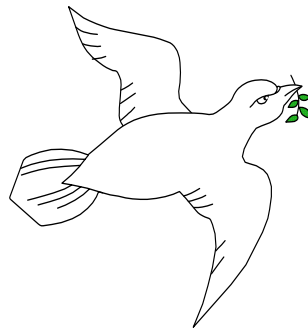


BIOÉTHIQUE ET SEXUALITÉ

Par le Père Docteur François SÉDGO



Introduction

À travers l'énoncé "Bioéthique et Sexualité", nous percevons d'emblée sa nécessaire délimitation et sa grande actualité.

Nous développerons le thème qui nous a été assigné dans la perspective de la bioéthique qui est réflexion morale étroitement liée à la biologie et à la médecine. Pour ce faire, nous ne prétendons pas ici traiter les multiples questions éthiques liées au thème de la sexualité, encore moins développer le sujet sous ses divers aspects (historique, sociologique, psychologique etc...) qui font d'ailleurs l'objet d'investigation de différents experts.

Notre objectif consistera à esquisser de manière synthétique quelques dimensions essentielles de la sexualité humaine à la lumière d'une vision personnaliste de la corporéité et de l'être humain, et poser ainsi les prémices d'une appréciation éthique des problèmes liés à la sexualité. La limitation du temps obligeant, nous serons amené à opérer des choix par rapport aux questions éthiques à considérer.

Pour développer notre sujet "Bioéthique et sexualité", voici quel sera l'itinéraire de notre cheminement :

Nous tenterons au préalable de clarifier la notion de sexualité humaine à travers une approche descriptive.

Ensuite, nous essayerons de dégager successivement et de manière synthétique, quelques dimensions essentielles de la sexualité humaine qui constitueront entre autres des points de référence dans l'appréciation éthique de certaines questions liées à la sexualité humaine.

C'est dans ce sens que nous aborderons brièvement les points suivants :

1. La sexualité, composante constitutive de la personne humaine.
2. La sexualité comme vocation à l'amour et à la communion.
3. La sexualité, valeur confiée à la responsabilité de l'homme et de la femme.
4. La dimension complémentaire des sexes.
5. La dimension unitive et procréatrice de l'acte conjugal.
6. L'éthique de la procréation responsable et de la contraception.

Après avoir esquissé ces quelques grandes dimensions de la sexualité humaine, nous aborderons quelques questions éthiques suscitées par la pandémie du SIDA dont la transmission et l'inquiétante propagation se font principalement par la voie sexuelle. C'est alors ensuite qu'interviendra la conclusion de notre exposé.

Bioéthique et Sexualité

Au préalable, une clarification terminologique par rapport à la notion de sexualité humaine s'impose.

Le caractère complexe de la notion de sexualité nécessite une clarification dans le sens de sa plus profonde et authentique compréhension.

Dans le langage courant il y a bien souvent confusion et assimilation autour des termes sexualité, génitalité, érotisme, amour... Ces notions présentent certes des affinités et sont étroitement liées. Cependant il convient de les distinguer soigneusement pour une meilleure compréhension de la sexualité humaine comme telle.

Que faut-il comprendre par sexualité humaine ? Comment l'appréhender de manière juste pour l'assumer de façon responsable et joyeuse et aider les jeunes à mieux la comprendre et la vivre dans une perspective authentiquement épanouissante ?

La sexualité constitue une dimension essentielle de la personne humaine. Elle relève de la structure intime de l'être et se manifeste à tous les niveaux : physique, psychologique, spirituel, social, comportemental, etc.

La sexualité se présente comme une composante fondamentale de la personne, et de fait l'homme et la femme ne sont pas tels seulement dans leur corps, mais aussi dans leur esprit, leur âme, c'est-à-dire dans leur profonde essence humaine.

En effet, la sexualité représente notre modalité d'être et d'exister comme homme ou femme. Elle ne saurait se réduire à la génitalité qui se réfère seulement aux organes sexuels et à la fonction de reproduction de l'espèce humaine.

On peut entendre par sexualité "...cette dimension masculine ou féminine dont est marquée toute la personne de chaque individu dès le premier instant de sa conception et à travers tout son développement ultérieur. De ce fait, toutes les relations humaines sont inévitablement sexuées. Toutes les situations dans lesquelles des hommes et des femmes sont impliqués se vivent en partie en fonction de leur identité sexuelle et selon les rôles différents que les uns et les autres sont appelés à tenir¹.

C'est dans la totalité de son être et les détails de ses expressions que la sexualité marque de manière très intime et profonde la personne humaine.

"La sexualité imprègne toute la personne. Elle constitue une dimension fondamentale de la condition humaine. Avant même que n'intervienne la part de liberté dans l'élaboration d'un projet de vie, la sexualité détermine une manière féminine ou masculine d'être - au monde. La sexualité s'inscrit jusque dans chaque cellule de l'être humain. Elle est présente à longueur de vie, vingt-quatre heures sur

¹ Collectif, *Sexualité et Vie chrétienne, Point de vue Catholique*, Le Centurion, P.17.

vingt-quatre, on est homme ou on est femme. Tout en nous est sexué, mais tout n'est pas sexuel.

Quand on parle d'activité ou de comportement sexuel, on fait généralement référence à la génitalité. La génitalité constitue cette sphère de nous-mêmes qui est organiquement destinée au plaisir et à la procréation. La sexualité, c'est tout l'être-homme ou l'être-femme en tant que différents l'un de l'autre. Même en dehors de toute activité génitale l'être humain demeure totalement sexué dans tout ce qu'il fait et dans tout ce qu'il est."²

Nous existons concrètement dans une condition sexuée bien déterminée et toute notre vie se déploie sous la marque de la sexualité, celle-ci est présente dans toute la vie, et l'être humain s'y trouve tout entier enraciné dès sa conception en passant par sa naissance jusqu'à sa mort. C'est pourquoi la personne humaine est appelée à donner un sens à la sexualité, à travers des projets de vie.

La personne toute entière est investie par la dimension sexuelle. L'homme est tout entier homme : dans sa manière d'être et d'agir, sa manière de penser, de vouloir, de travailler, de prier, de communiquer et d'aimer. La femme est toute entière femme dans tout son être et toutes ses expressions.

Nous percevons en premier lieu dans la «corporéité» la différenciation et la complémentarité des sexes. La corporéité n'existe pas sinon sexuellement différenciée comme «corporéité» masculine et «corporéité» féminine. C'est dire que la sexualité constitue comme un flux de dynamisme qui anime et informe toute la personne dans les profondeurs de ses fibres intimes³.

Soulignons aussi que la sexualité est puissance de rencontre, dynamisme d'ouverture, de communion et de créativité ; chez l'homme et chez la femme, elle représente un complexe de potentialités de type anatomique, physiologico-fonctionnel, psychologique, source de tendance ou tension.

Personne ne pourra vivre dans ce monde sans un corps et un corps sexué, homme ou femme. La sexualité humaine s'inscrit dans l'ordre de l'être-avoir où la personne est toute entière présente mais aussi par rapport à laquelle elle demeure transcendante.

Après cette approche sur la notion de sexualité humaine, nous en aborderons dans la suite quelques dimensions essentielles.

1-La sexualité comme composante constitutive de la personne humaine

La sexualité représente une réalité fondamentale de la personne humaine. Présente dans toute l'existence de l'homme et de la femme, elle s'exprime à tout

² *La Force des rencontres*, tome 1, *Homme et femme il les créa*, Publication O.C.Q., Fides, 1976, P.6, cité par Guy DURAND, *L'Education Sexuelle*, Edition, Fides, Montréal, 1985, PP.78-79.

³ Cf. LEGRAIN M., *Le corps humain. Du soupçon à l'évangélisation*, Centurion, Paris, 1978, PP. 113-116.

moment et demeure cependant insaisissable. "Il n'est pas facile de saisir dans son ampleur le sens total de la sexualité, car elle est essentiellement un mystère. C'est en effet l'homme lui-même qui est en jeu en elle, d'où la difficulté à la saisir en un acte réflexe. Il n'est pas aisé de l'«objectiver», de la regarder en face, comme quelque chose dont nous pourrions nous détacher en prenant un certain recul. La sexualité est une composante de l'être humain qui en affecte tous les domaines, elle est là en tous les actes, elle est là à tous les niveaux, du biologique au spirituel⁴.

La dimension sexuelle confère des caractéristiques particulières à la personnalité. Dans ce sens la Congrégation pour l'Education Catholique écrit : "La sexualité est une des façons d'exister, de se manifester, de communiquer avec les autres, de ressentir, d'exprimer et de vivre l'amour humain."⁵

C'est la totalité de la personne qui est intimement investie par la sexualité qui ne saurait se réduire à la seule sphère génitale.

LEGRAIN Michel, souligne de manière significative la dimension constitutive de la sexualité chez la personne humaine :

"Il est indispensable de rappeler que la sexualité n'a aucune autonomie hors les corps sexués existants. Je suis mon corps sexué, et celui-ci n'existe pas en dehors de cette sexualité, qui connote toutes mes pensées et mes actions, y compris les plus spirituelles. Il serait donc arbitraire de cantonner le sexuel au-dessous. On ne peut prétendre enfermer la sexualité humaine ni dans les organes génitaux, ni dans le désir érotique, ni dans la tendresse amoureuse, ni dans l'imaginaire.. Ces tentatives de localisation sont aussi vaines que celles qui jadis s'épuisaient à repérer le siège de l'âme humaine, et elles sont aussi terriblement dangereuses parce qu'ouvrant les voies à une éthique des actes isolés, qui laisse accroire que nos dysfonctionnements sexuels n'ont pas grand-chose à voir avec notre personnalité profonde. Ce divorce mental d'avec notre sexualité est meurtrier pour le corps qui se retrouve écartelé et divisé contre lui-même, perdant du même coup sa joie et son aisance. Ainsi apparaît dans son irréductibilité, la spécificité de la sexualité humaine, qui se doit découvrir là où elle existe véritablement : dans la totalité du corps et l'esprit humain."⁶

Une telle observation anthropologique à une conséquence de grande portée : toute relation humaine aux choses, aux personnes et à Dieu est nécessairement sexuée, c'est-à-dire marquée par la condition sexuelle particulière du sujet.

Dès lors la sexualité humaine se présente comme un enjeu de toute l'existence. Il s'agit d'un fait fondamental d'être homme ou d'être femme. C'est dans sa condition sexuée que toute personne humaine est appelée à répondre à sa

⁴ HAUBERT J.M., *Sexualité, Amour et Mariage*, Editions Beauchesne, Paris, 1970, P.22.

⁵ Sacré Congrégation pour l'Education Catholique, *Orientations éducatives sur l'amour humain*, Edition TEQUI, Paris, 1983, n.4.

⁶ LEGRAIN M., op.cit.,PP.68-69.

vocation particulière et à remplir sa mission propre d'une manière absolument unique et originale.

2. La sexualité comme vocation à l'amour et à la communion

Créée à l'image et à la ressemblance de Dieu, la personne humaine a pour vocation essentielle l'amour. Dans ce sens Jean Paul II écrit : "Dieu a créé l'homme à son image et ressemblance en l'appelant à l'existence par amour il l'a appelé en même temps à l'amour. Dieu est amour et il vit en lui-même un mystère de communion personnelle d'amour. En créant l'humanité de l'homme et de la femme à son image et en la conservant continuellement dans l'être, Dieu inscrit en elle la vocation, et donc la capacité et la responsabilité correspondantes, à l'amour et à la communion. L'amour est donc la vocation fondamentale et innée de tout être humain. Puisque l'homme est un esprit incarné, c'est-à-dire une âme qui s'exprime dans un corps et un corps animé par un esprit immortel, il est appelé à l'amour dans sa totalité unifiée. L'amour embrasse aussi le corps humain et le corps est rendu participant de l'amour spirituel."⁷

Dans cette perspective, la sexualité humaine peut être perçue dans sa manifestation comme un langage d'amour, s'incarnant à travers gestes et signes.

La création de l'être humain dans la dualité sexuelle est un appel à l'ouverture, à la rencontre, à l'amour et à la communion interpersonnelle.

La sexualité constitue une richesse de la personne humaine, elle exprime des valeurs diverses et assume une fonction polyvalente dans la vie de l'homme et de la femme. En effet "la sexualité est appelée à exprimer des valeurs diverses auxquelles correspondent des exigences morales spécifiques : orientée vers le dialogue interpersonnel, elle contribue à la maturation intégrale de l'homme en l'ouvrant au don de soi dans l'amour ; liée en outre dans l'ordre de la création à la fécondité et à la transmission de la vie, elle est appelée à être fidèle aussi à cette finalité interne. Amour et fécondité sont, de toute manière des significations et des valeurs de la sexualité qui s'incluent et s'appellent réciproquement et ne peuvent donc être considérés ni en alternative ni en opposition."⁸

Chez l'homme et la femme la sexualité s'exprime fondamentalement comme dynamisme de rencontre et de communion dans l'amour.

Au niveau des personnes mariées, la sexualité assume des expressions particulières dont les actes spécifiquement conjugaux.

La pleine réalisation du sens de la sexualité pour l'homme comme pour la femme s'accomplit dans l'amour et la communion interpersonnelle. L'homme est appelé à humaniser sans cesse sa sexualité pour l'assumer comme vocation

⁷ Jean Paul II, *Familiaris Consortio*, Centurion, Paris, 1981, n.11.

⁸ Sacré Congrégation pour l'Education Catholique, op.cit., n.32.

originaires à l'amour et à la communion. Dans ce sens il incombe à la personne humaine une responsabilité particulière au regard de la sexualité qui conditionne de manière fondamentale toute sa vie, ses relations, ses projets, sa destinée.

3. La sexualité humaine comme valeur confiée à la responsabilité de l'homme et de la femme

A travers la riche polyvalence de la sexualité humaine le corps assume entre autres la fonction de signe et de médiation. Dans ce sens la corporéité est la personne humaine en tant que désir et attente de communion, vocation au don et à l'accueil dans la vérité et la sincérité du cœur. C'est bien la l'identité profonde de l'être humain, créé à l'image et la ressemblance de Dieu. Une telle identité, essentiellement caractérisée par la vocation à l'amour, engage la totalité de la personne, corps et esprit.

La sexualité est signe et expression de cette vocation à l'amour. Sa profonde signification consiste d'être une immense source d'amour et de communion.

C'est à ce titre que la sexualité représente une richesse, une valeur confiée à la responsabilité humaine.

En traitant de l'éducation au sens des valeurs essentielles de la vie humaine dans "Familiaris Consortio" Jean-Paul II souligne que la sexualité représente "une richesse de la personne toute entière". "Devant une culture qui «banalise» en grande partie la sexualité humaine, en l'interprétant et en la vivant de façon réductrice et appauvrie, en la reliant uniquement au corps et au plaisir égoïste, le service éducatif des parents visera fermement une culture sexuelle vraiment et pleinement axée sur la personne : la sexualité, en effet, est une richesse de la personne toute entière - corps, sentiments et âme - et manifeste sa signification intime en la portant au don de soi dans l'amour."⁹

La sexualité est une valeur confiée à la responsabilité de la personne et du couple. Dès lors la dimension éthique n'est pas étrangère ou marginale à la sexualité ; elle en est au contraire constitutive.

L'homme et la femme sont conviés à une permanente œuvre d'humanisation de la sexualité qui est une entreprise jamais achevée. En effet "Chaque être humain est responsable de sa vie, tout au long de son histoire. Il l'est en donnant cohérence au dynamisme sexuel qui est en lui, et en acceptant l'idée d'une progression et d'une maturation par étapes. Dans cette marche en avant, des régressions momentanées sont toujours possibles, déclenchées par les événements de la vie. L'œuvre d'humanisation de la sexualité n'est jamais définitivement acquise. L'enjeu est à chaque étape de la vie ; d'unifier ce qui est dispersé et de donner sens au corps en son entier¹⁰.

⁹ Jean Paul II, *Familiaris Consortio*, n.37.

¹⁰ DONVAL A., *La Sexualité*, Desclée de Brouwer, Paris, 1987.

Toute la vie sexuelle sera alors accompagnée, par le sens de la responsabilité pour être assumée et orientée de manière consciente et ordonnée selon les exigences propres de l'état de vie qu'on s'est librement choisi en réponse à une vocation déterminée c'est-à-dire, la vie conjugale ou le célibat consacré.

A cette étape de notre cheminement nous soulignons dans les lignes qui suivent la dimension complémentaire des sexes.

4. La complémentarité des sexes.

L'homme expérimente sa propre finitude en tant que créature douée d'intelligence et de conscience ; l'être humain est en quête de plénitude et aspire ainsi à la communion interpersonnelle.

La complémentarité dans le mariage est manifeste à tous les niveaux. On peut aisément observer que "la distinction homme-femme est naturellement évidente dans le couple qui se marie ; cette distinction implique même une profonde altérité que l'on n'a aucune difficulté à constater dans la réalité sexuée de l'être humain. Mais on aurait tort de s'arrêter là et de ne pas remarquer les différences spirituelles profondes qui sont plus que simplement culturelles. L'homme et la femme expriment des approches différentes du réel qui se donne à eux et ils doivent de se respecter dans leur altérité. Mais, sur ce fond l'altérité l'homme et la femme semblent bien faits l'un pour l'autre et ils paraissent devoir se compléter en partageant leurs richesses respectives."¹¹

La complémentarité s'opère dans l'amour et le don de soi qui exclut toute forme d'égoïsme, les calculs intéressés, les désirs de possession et de domination. La complémentarité requiert une effective maturité humaine et sexuelle.

Nous devons ici souligner le fait important que la complémentarité des sexes a une dimension large et ne saurait se limiter à celle qui se réalise de manière spécifique dans la conjugalité. La complémentarité des sexes s'inscrit dans la vocation de l'homme et de la femme à l'amour et à la communion. Elle est une exigence fondamentale à l'édification harmonieuse d'une société juste et fraternelle, conforme au dessein du Créateur.

L'humanité trouve sa pleine existence et sa complète expression dans la double polarité sexuelle masculine et féminine. L'homme et la femme par exemple participent à l'édification de la société, chacun avec sa personnalité masculine et féminine, son génie propre, ses talents, ses richesses et potentialités de tous genres, en somme avec tout le mystère de sa personne.

La sexualité humaine a une structure de caractère complémentaire et se présente comme capacité d'ouverture de tout l'être à la conjugalité. Cette complémentarité se réalise pleinement dans la conjugalité c'est-à-dire dans l'union

¹¹ LEFFEBRE M., *La famille*, Editions Desclée, Paris, 1988, P.87.

physique, psychique et spirituelle avec le sexe opposé. Quand par libre choix s'accomplit une telle complémentarité dans la conjugalité, l'union engage la totalité de la personne à savoir le corps, le cœur et l'esprit. S'il venait à manquer une de ces dimensions, il s'agirait alors d'une union humainement incomplète et objectivement fautive, car le corps n'a de sens sinon comme expression de la totalité de la personne. Conjugalité dit totalité, unité qui exprime don réciproque et total des personnes. Par rapport au don de la personne celui-ci est pleinement humain lorsqu'il est total quant à son contenu et à la stabilité du lien qui unit les conjoints et cela, non seulement par nécessité d'offrir aux enfants un milieu éducatif propice, mais avant tout, parce qu'il s'agit du don de soi en vérité.

De la structure à expressions multiples qui caractérise la conjugalité dans laquelle tend à se réaliser la sexualité, il en découle des conséquences au plan bioéthique. Dans cette perspective nous envisagerons la dimension unitive et procréatrice de la sexualité humaine.

5. La dimension unitive et procréatrice de l'acte conjugal.

A la lumière d'une conception personnaliste de l'homme, du mariage et de la famille, le Concile Vatican II affirme : "La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur : elle est établie sur l'alliance des conjoints c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable...Et c'est par sa nature même que l'institution du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent le couronnement. Aussi l'homme et la femme qui, par l'alliance conjugale «ne sont plus deux, mais une seule chair» (Mt. 19,6) s'aident et se soutiennent mutuellement par l'union intime de leurs personnes et leurs activités, ils prennent ainsi conscience de leur unité et l'approfondissent sans cesse davantage. Cette union intime, don réciproque de deux personnes, non moins que le bien des enfants, exige l'entière fidélité des époux et requièrent leur indissolubilité"¹²

Les deux dimensions de l'acte spécifiquement conjugal, à savoir l'union et la procréation sont intimement liées et indissociables. Il existe un lien intrinsèque entre sexualité et procréation. "...Il y a, en effet une fonction procréatrice qui relève de la dimension biologique des hommes et des femmes, et qui, par conséquent fait partie de la personne humaine"¹³ Tout en étant ordonnée à la génération de nouvelles vies, l'union conjugale n'épuise pas cependant de ce fait, toute sa signification. La fécondité se présente comme une exigence intrinsèque de l'amour conjugal qui s'exprime dans l'ouverture et le don.

¹² *Gaudium et Spes*, n.48.

¹³ DURAND G., *L'éducation sexuelle*, Editions Fides, Montréal, 1985, P.104

Au sein du couple conjugal l'expression de la sexualité pose toujours de manière spontanée la question de l'enfant. La procréation relève de la structure intime de la sexualité humaine et en est une composante essentielle, source d'enrichissement de la famille.

En effet "...l'enfant permet au couple de grandir : de sortir de soi, de briser une sorte « d'égoïsme à deux » pour créer ensemble une oeuvre commune. Il met de la vie et de l'entrain dans la maisonnée. Il décuple les forces d'aimer. Il donne une nouvelle raison de vivre. Il enracine dans l'histoire. Il fait mûrir les pères et les mères."¹⁴

La fécondité de l'amour conjugal est à expressions multiples dont celle de la vie donnée aux enfants. Sans se réduire à l'unique fin du mariage la procréation exprime singulièrement la fécondité de l'union conjugale comme l'enseigne le Concile Vatican II : "Le mariage et l'amour conjugal sont d'eux-mêmes ordonnés à la procréation et à l'éducation. D'ailleurs, les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes. Dieu lui-même qui a dit : "Il n'est pas bon que l'homme soit seul" (Gn. 2,18) et qui dès l'origine a fait l'être humain homme et femme (cf. Mt. 19,4), a voulu lui donner une participation spéciale dans son oeuvre créatrice ; aussi a-t-il béni l'homme et la femme, disant : "Soyez féconds et multipliez-vous" (Gn 1,28). Dès lors, un amour conjugal vrai et bien compris, comme toute la structure de la vie familiale qui en découle, tendent, sans sous estimer pour autant les autres fins du mariage, à rendre les époux disponibles pour coopérer courageusement à l'amour du Créateur et du Sauveur qui, par eux, veut sans cesse agrandir et enrichir sa propre famille¹⁵".

Il convient toutefois de préciser que la procréation, même si elle représente une fin intrinsèque du mariage, celui-ci "n'est pas institué en vue de la seule procréation. Mais c'est le caractère même de l'alliance indissoluble qu'il établit entre les personnes, comme le bien des enfants, qui requiert que l'amour mutuel des époux s'exprime lui aussi dans sa rectitude, progresse et s'épanouisse. C'est pourquoi, même si, contrairement au vœu souvent très vif des époux, il n'y a pas d'enfant, le mariage, comme communauté et communion de toute la vie, demeure et il garde sa valeur et son indissolubilité¹⁶".

A la lumière d'une vision intégrale de l'homme et de sa vocation surnaturelle et éternelle, Paul VI affirme dans *Humanae Vitae* le lien indissoluble des significations de l'acte conjugal. Cet enseignement "...est fondé sur le lien indissoluble que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de son initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation, que l'acte conjugal conserve intégralement le sens de mutuel et véritable amour, et son

¹⁴DURAND G., op.cit., P.104.

¹⁵ *Gaudium et Spes*, n.50.

¹⁶ *Gaudium et Spes*, n.50.

ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité..."¹⁷ et de la femme à la maternité responsable.

Vouloir d'une manière ou d'une autre séparer les deux dimensions de l'acte conjugal, c'est porter gravement atteinte à la dignité de l'amour conjugal même et par là aussi aux personnes des conjoints. C'est se livrer "objectivement à une falsification de la vérité intérieure de l'amour conjugal appelé à être un don de la personne toute entière."¹⁸

Elio SGRECCIA, dans son célèbre manuel de Bioéthique explicite en des termes particulièrement denses, le principe de la vérité de l'amour conjugal : "Pour comprendre à fond cette vérité intégrale de l'amour conjugal il faut rappeler avant tout que l'acte conjugal à une dignité ontologico-éthique particulière qui le distingue des autres activités (ludiques, poétiques ou productives) : il s'agit en outre d'un acte qui implique la totalité des deux personnes (dimension physique, affective et spirituelle) dans une forme d'union qui est par conséquent totalisante. Pour le croyant - mais aussi pour la raison humaine - cet acte implique une intervention spéciale de Dieu Créateur, tant il est vrai qu'on parle de "procréation" de la part des époux. Donc la « vérité totale » de cet acte est qu'il exprime toute sa réalité objective : soit la dimension psychologique, soit la dimension corporelle et par conséquent procréatrice"¹⁹. La mise en perspective de la double dimension unitive et procréatrice de l'acte conjugal se révèle comme une exigence de vérité de l'union conjugale, appelée à exprimer la totalité du don mutuel des époux, et à l'approfondir.

Après avoir précisé ces quelques dimensions essentielles de la sexualité inscrite dans une vision globale et enrichissante de la personne humaine, nous pourrions mieux comprendre les questions éthiques singulières qui se posent dans la vie conjugale et par rapport à l'exercice de la sexualité. C'est dans cette perspective que nous voulons aborder brièvement l'éthique de la procréation responsable et de la contraception.

6 L'éthique de la procréation responsable et de la contraception

Il convient ici de rappeler un principe général par rapport à la moralité de toute action humaine. Pour qu'une action humaine soit moralement bonne il faut que la fin poursuivie soit bonne, conforme au bien intégral de la personne humaine ; les moyens utilisés doivent être également bons, conformes au bien total de la personne et cohérents avec le but visé. Ce principe décrit est aussi à appliquer au fait de la procréation humaine.

¹⁷ Paul VI, *Humanae Vitae*, n.12.

¹⁸ Jean Paul II, *Familiaris Consortio*, n.32.

¹⁹ SGRECCIA E., *Manuale di Bioetica*, Vita e Pensiero, Milano, 1994, P.339.

La procréation humaine représente l'acte qui comporte singulièrement une dimension éthique ; elle est un des choix les plus importants du couple, elle représente une des fins principales du mariage et a comme résultat la génération d'une nouvelle vie humaine. La procréation qui est inscrite dans la finalité de la sexualité et la complémentarité des sexes est licite, et pour les conjoints elle ne peut être exclue, sinon gérée de manière libre et responsable. Exclure la fécondité d'une union qui est intrinsèquement orientée à la fécondité signifie contredire la finalité de l'acte conjugal.

Pour l'homme croyant la procréation assume encore une signification plus grande en tant qu'elle implique une intervention spéciale de Dieu.

Dès lors, la procréation engage de manière spéciale la responsabilité des conjoints. La génération de nouvelles vies humaines représente un droit inaliénable et inviolable des époux ; cependant il est appelé à être exercé avec discernement et sens de responsabilité. Le Concile Vatican II affirme à ce sujet : "Dans le devoir qui leur incombe de transmettre la vie et d'être des éducateurs (ce qu'il faut considérer comme leur mission propre), les époux savent qu'ils sont les coopérateurs de l'amour du Dieu Créateur et se comportent comme ses interprètes. Ils s'acquitteront donc de leur charge en toute responsabilité humaine et chrétienne, et dans un respect plein de docilité à l'égard de Dieu, d'un commun accord et d'un commun effort, ils se formeront un jugement droit : ils prendront en considération à la fois et leur bien et celui des enfants déjà nés ou à naître ; ils discerneront les conditions aussi bien matérielles que spirituelles de leur époque et de leur situation. Ils tiendront compte enfin du bien de la communauté familiale, des besoins de la société temporelle et de l'Eglise elle-même. Ces jugements, se sont en dernier ressort les époux eux-mêmes qui doivent l'arrêter devant Dieu."²⁰

La délicate mission de transmettre la vie interpelle la conscience des époux, appelés à reconnaître pleinement leurs devoirs envers Dieu, envers eux-mêmes, envers la famille et envers la société dans une juste hiérarchie des valeurs.²¹

C'est dans cette perspective que la régulation des naissances s'impose comme un devoir de responsabilité. Paul VI déclare à ce sujet "qu'est absolument à exclure comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération déjà engagé, et surtout l'avortement directement voulu et procuré, même pour des raisons thérapeutiques. Est pareillement à exclure, comme le Magistère de l'Eglise l'a plusieurs fois déclaré, la stérilisation directe qu'elle soit perpétuelle ou temporaire tant chez l'homme que chez la femme. Est exclue également toute action qui soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation"²².

²⁰ *Gaudium et Spes*, n.50.

²¹ Cf. Paul VI, *Humanae vitae*, n.10.

²² Paul VI, *op.cit.*, n.16.

Le recours aux périodes infécondes par les époux comme moyen utilisé pour la régulation des naissances est licite.

L'Eglise enseigne que "tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie" et assumer sa double dimension unitive et procréatrice.

Dans cette même perspective Jean Paul II écrit : "Lorsque les époux, en recourant à la contraception, séparent ces deux significations (union et procréation) que le Dieu Créateur a inscrites dans l'être de l'homme et de la femme comme dans le dynamisme de leur communion sexuelle, ils se comportent en « arbitres » du dessein de Dieu, ils manipulent et avilissent la sexualité humaine et avec elle, leur propre personne et celle du conjoint en altérant la valeur de leur donation «totale». Ainsi, au langage qui exprime naturellement la donation réciproque et totale des époux, la contraception oppose un langage objectivement contradictoire, selon lequel il ne s'agit plus de se donner totalement à l'autre ; il en découle non seulement le refus positif de l'ouverture à la vie, mais aussi, une falsification de la vérité intérieure de l'amour conjugal, appelé à être un don de la personne toute entière."²³

Les contraceptifs empêchent l'acte conjugal de respecter sa double dimension unitive et procréatrice.

La procréation humaine, investie d'un statut ontologiquement éthique s'inspirera du triple principe de responsabilité, de vérité et de sincérité²⁴ afin de garder toute la splendeur de sa dignité.

En fait de sexualité une œuvre d'humanisation et d'éducation s'impose à tous les âges.

C'est pourquoi dans l'actuel contexte du SIDA où la transmission et la propagation de la pandémie se fait principalement par la voie sexuelle, l'éducation en matière de sexualité s'avère particulièrement urgente dans la perspective d'une prévention humaine et humanisante.

La pandémie en présence nous interpelle à promouvoir une véritable pastorale d'éducation sexuelle, à œuvrer pour la récupération des valeurs morales fondamentales, dans un esprit de solidarité.

La prévention du SIDA exige la prise en considération d'une vision intégrale de la personne humaine, vision respectueuse de sa dignité et de sa vocation surnaturelle.

"Il serait affligeant -font remarquer les Evêques Irlandais, que la réponse à la grave menace du SIDA soit purement et simplement réduite à un débat sur la vente

²³ Jean Paul II, op.cit., n.32.

²⁴ SGRECCIA E., op.cit., PP.335-349.

des seringues ou la facilité à se procurer des préservatifs...Les problèmes posés sont bien plus fondamentaux et il faut les traiter avec honnêteté"²⁵

Dans cette même perspective Jean Paul II écrit : "Il faut donc comprendre ce que révèle cette maladie : à côté du problème biomédical, il apparaît...une sorte d'immunodéficiência sur le plan des valeurs essentielles". Informer sur les risques d'infection et organiser une prévention d'un point de vue strictement médical, cela ne serait pas digne de l'homme si on ne l'appelait pas à retrouver les exigences de la maturité affective et d'une sexualité ordonnée...La pastorale de l'Eglise est confrontée, face au SIDA, à éduquer en n'acceptant pas que le problème soit traité au mépris de l'éthique, car l'origine du mal n'est ni comprise ni combattue."²⁶

On comprend alors l'urgence et la nécessité de promouvoir une éducation sexuelle apte à susciter de profondes convictions par rapport au sens et à la signification de la sexualité humaine. Une telle éducation de la sexualité favorisera l'autocontrôle et l'autodiscipline en rendant les sujets capables de réagir face aux impulsions de l'instinct dans le sens de sa pleine humanisation.

Les jeunes pourront grâce à une information objective et complète sur la maladie, et à une éducation sexuelle digne de ce nom, opérer lucidement des choix responsables leur permettant d'éviter la contamination. C'est dans cette perspective que Monseigneur Basile Tapsoba, Evêque responsable de la Commission des Séminaires et celle de la santé au sein de la Conférence Episcopale Burkina-Niger déclarait lors du premier Séminaire National Catholique sur le SIDA tenu à Ouagadougou du 29 juin au 2 juillet 98 : "Il apparaît urgent et indispensable de réhabiliter auprès des jeunes comme auprès de leurs aînés, de leurs parents et de leurs éducateurs, la beauté toujours actuelle et jamais dépassée de la continence, de la chasteté, de la virginité et de la discipline dans la vie...L'abstinence, la chasteté et la fidélité conjugale sont les armes les plus sûres pour lutter efficacement contre le SIDA et lui barrer définitivement la route."²⁷

"Il apparaît blessant pour la dignité humaine, et donc moralement illicite de développer une prévention du SIDA basée sur le recours à des moyens et des remèdes qui violent le sens authentiquement humain de la sexualité et sont un palliatif pour ces troubles profonds, où est mise en cause la responsabilité des individus et de la société : la droite raison ne peut admettre que la fragilité de la condition humaine, au lieu d'être un motif d'engagement plus profond, devienne le prétexte d'une dégradation morale"²⁸

Il revient en premier lieu aux parents la responsabilité de l'éducation sexuelle. Le milieu familial offre en effet des conditions favorables susceptibles de

²⁵ Déclaration du Conseil Permanent de la Conférence Episcopale d'Irlande, *Docum. Cathol.*, n.1935 (1987), P.261.

²⁶ Jean Paul II, "La famille, les pauvres, les valeurs chrétiennes : trois objectifs importants." *Docum. Cathol.*, 2014 (1990)

²⁷ Rapport du Séminaire N.C. sur le SIDA, P.1289

²⁸ Jean Paul II, "L'Eglise face au double défi du SIDA : prévention dans le respect de la personne humaine et assistance dans un esprit de solidarité", *Dolentium Hominum*, 13 (V) 1990, n.1, P.7.

garantir une éducation à la sexualité de manière progressive. Les milieux éducatifs et la société sont appelés à s'impliquer judicieusement dans cette tâche d'éducation en respectant les convictions religieuses et les orientations morales des sujets

Une authentique éducation à la sexualité requiert des éducateurs sages et compétents, pédagogues avisés et exemplaires quant au profil moral ; dans ce domaine l'exemple de vie et de comportement est particulièrement éloquent. Les éducateurs seront à même d'expliquer la complexe et délicate réalité de la sexualité humaine dans un langage et par une méthode appropriés, transmettant des valeurs et suscitant chez les sujets de solides convictions pour une gestion responsable et vraiment épanouissante de la sexualité humaine.

Conclusion

Toute personne humaine vient au monde dans une condition sexuée déterminée qui marque profondément sa vie et son existence. C'est à travers sa condition sexuée où le corps se présente comme signe et moyen de médiation que la personne s'exprime et se réalise. Dès lors la sexualité comme dimension constitutive de la personne et modalité d'être assume une importance fondamentale et reste caractérisé par son statut éthique à tous les niveaux de ses expressions.

Nous n'avons fait qu'effleurer quelques questions de bioéthique liées à la sexualité dans une conception personnaliste de l'homme qui privilégie une vision intégrale de la personne humaine, être pluridimensionnel.

L'éducation à l'amour et à la sexualité, la promotion des valeurs de fidélité conjugale, de chasteté et d'abstinence, se légitime non pas uniquement par crainte du SIDA, mais pour la survie même de la famille, de la société et pour le respect de l'éminente dignité de la personne humaine.

Le respect et la promotion des valeurs fondamentales liées à la sexualité, l'élaboration de programmes cohérents d'éducation à l'amour et à la sexualité, s'avèrent particulièrement urgents de nos jours, et à cet effet la bioéthique peut être d'un grand secours pour le service et la promotion de la vie.